



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 octobre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/10/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC, Carl HOLGADO-ROTAMERO.

Etaient représentés : Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Frédéric FAGES (pouvoir à André GUIGNARD), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

**2022-53 DM 2 – BUDGET COMMUNE – AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION
DE LA VENTE DE PARCELLE AN456 A HABITAT DE LA VIENNE A L'EURO
SYMBOLIQUE ET LA CESSION DU MINIBUS DU RAM**

M. le Maire expose qu'en 2021, il y a eu lors de la dissolution du Relais d'Assistantes Maternelles, la cession du minibus et la vente d'une parcelle de terrain (AN456) pour Habitat de la Vienne à l'euro symbolique.

Sur le budget 2022, il convient de neutraliser et amortir ces cessions qui sont considérées comme des subventions.

Les crédits n'ont pas été prévus lors du BP 2022, il convient donc de prendre cette décision modificative qui s'articule de la manière suivante :

Amortissement du compte 2046 : (Fonctionnement)

DEPENSES (chapitre (042))		RECETTE (042)	
Compte 6811	17 835.40	Compte 7768	17 835.40

Neutralisation de l'amortissement : (Investissement)

AR DEPENSES (chapitre (040))		RECETTE (040)	
Compte 198	17 835.40	Compte 28041411	3 428.64
Compte 198	17 835.40	Compte 2804411	14 406.76

086-218602720120221010-2022_53-DE
Reçu le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'ajout de ces crédits budgétaires pour comptabiliser ces écritures.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.
Fait à Thuré le **11 OCT. 2022**

**Le Maire,
Dominique CHAINE**



AR Prefecture

086-218602720-20221010-2022_53-DE
Reçu le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022